

BULLETIN MUNICIPAL
DE
CHAMPAGNEY
2017
N° 16



PARCELLE 16 : LA MARE.

LE MOT DU MAIRE

Cette année a été active. Nous avons vu la réalisation d'une partie de la rénovation de la rue de Varennes et l'effacement des réseaux secs (Electricité , téléphone).

La réfection des allées du cimetière est réussie. L'élargissement de la route de Nilieu est terminée.

Malheureusement, concernant la mise en sécurité de la rue Principale, le travail fourni par le bureau d'étude ne satisfait pas le responsable sécurité du département du Jura, d'autres idées doivent être prises en compte.

Déception concernant le parcours de santé: la région refuse de nous apporter sa contribution ainsi que le département, jeunesse et sport préfère les Jeux Olympiques 2024.

Projet éolien: une société s'est manifestée récemment. Vous serez informé de l'évolution du dossier lors d'une réunion publique.

Le poste de refoulement n°1 du service assainissement a été refait et fonctionne bien. Le curage des 3 bassins de la 1ère lagune a été effectué et la remise en eau faite.

Depuis le 1er janvier, notre commune est rattachée à la Communauté de l'Agglomération du Grand Dole, permettant la baisse des impôts locaux de 25 000 € et de plus de 10 000 € sur les ordures ménagères. Un point de désaccord : le système de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, un taux fixe sur les propriétés bâties.

Le pôle scolaire est repris par la Communauté de Commune de Jura Nord, le prêt de 900 000 € aussi . Pas de convention de fonctionnement signée. Nous attendons que Jura Nord se réveille !!!

A ce jour, pas de nouvelle de la fibre optique !!!

En 2018, nous continuerons les investissements nécessaires à l'avenir de la commune, dans la forêt, sur les bâtiments communaux et autres ouvrages.

Je rappelle que le bruit est une nuisance et de faire attention à l'utilisation de machines et à l'abolement des chiens.

Quant aux incivilités de plus en plus fréquentes concernant les déchets de gazon ou autres, ils doivent être éliminés par la déchetterie de Montmirey et non déposés en bordure de terrain , le long des fossés ou du ruisseau et que le brûlage près des habitations est interdit.

Le 1er week-end de septembre, la fête régionale BOURGOGNE/ FRANCHE-COMTE de l'agriculture se prépare sur la commune. Elle devrait accueillir plus de 10 000 visiteurs et être organisé par les JEUNES AGRICULTEURS.

Je remercie Maryvonne et son équipe qui ont installé la crèche de Noël dans l'église.

Un merci tout particulier à Pascal A., bénévole, pour l'énorme travail de préparation à l'installation du chauffage de l'église par un système Infra Rouge Court.

Merci également à ceux et celles qui œuvrent pour la bonne ambiance dans notre commune, y compris ma formidable équipe municipale.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de Champagney, et espère les retrouver, comme le veut la tradition le samedi 06 janvier 2018 à 17h00 à la cérémonie des vœux organisée par le conseil municipal, suivi du verre de l'amitié.

Pierre VERNE

Je remercie les personnes qui ont élaboré ce bulletin.



SOMMAIRE

PAGE 1 COUVERTURE	PAGE 21 CONSEIL MUNICIPAL 1
PAGE 2 LE MOT DU MAIRE	PAGE 22 CONSEIL MUNICIPAL 2
PAGE 3 LE MOT DU MAIRE	PAGE 23 CONSEIL MUNICIPAL 2
PAGE 4 SOMMAIRE	PAGE 24 CONSEIL MUNICIPAL 3
PAGE 5 LE CONSEIL MUNICIPAL	PAGE 25 C.M. 3/HORAIRES DECHETTERIE
PAGE 6 LES TRAVAUX	PAGE 26 CONSEIL MUNICIPAL 4
PAGE 7 LES TRAVAUX	PAGE 27 CONSEIL MUNICIPAL 4
PAGE 8 LES TRAVAUX	PAGE 28 CONSEIL MUNICIPAL 5
PAGE 9 LES TRAVAUX	PAGE 29 C.M. 5/NUMEROS UTILES
PAGE 10 NOTRE FORÊT	PAGE 30 CONSEIL MUNICIPAL 6
PAGE 11 NOTRE FORET	PAGE 31 CONSEIL MUNICIPAL 7
PAGE 12 INFOS DIVERSES	PAGE 32 CONSEIL MUNICIPAL 7
PAGE 13 ARBRE DE NOEL	PAGE 33 CONSEIL MUNICIPAL 8
PAGE 14 LOISIRS/DETENTE	PAGE 34 CONSEIL MUNICIPAL 8
PAGE 15 LOISIRS/DETENTE	PAGE 35 SYDOM/SICTOM
PAGE 16 POLE SCOLAIRE	PAGE 36 CRECHE DE NOEL
PAGE 17 POLE SCOLAIRE	PAGE 37 NUISANCES
PAGE 18 ETAT CIVIL	PAGE 38 SDIS DE THERVAY
PAGE 19 LES FRIPOUILLES	PAGE 39 SDIS DE THERVAY
PAGE 20 CONSEIL MUNICIPAL 1	PAGE 40 SOUVENIRS



LE CONSEIL MUNICIPAL



LE MAIRE : Pierre VERNE

LES ADJOINTS:

1er adjoint: Alexandre KOREIBA

2ème adjoint: Martial PIOT

3ème adjoint: Noël BARBIER

LES CONSEILLERS (ERES):

Patrick EMERY

Olivier PARIS

Claude JOSSERAND

Delphine SOITTOUX

Maryvonne LANAUD

Gilles BURE

MAIRIE de CHAMPAGNEY 39290

2 rue de l'église

tel: 03 84 70 22 41

E.mail : mairie.champagney39@orange.fr

Internet : www.champagneymairie.com

LES TRAVAUX EN 2017



Enrobé et caniveaux rue de Varennes.



Elargissement de la route de Nilieu.



Réfection des allées du cimetière.



Suppression des frênes du terrain de sport.



Curage de la lagune.



Rénovation du mur d'enceinte de la mairie.



Installation du chauffage de l'église.



1ère étape:
Passage des câbles.



2ème étape : Pose des convecteurs I.R.C.

NOTRE FORÊT EN 2017

En 2017, comme prévu, les ventes de grumes sont en baisse. Les 3 parcelles 45/53/56 ont été bien vendues malgré la qualité à hauteur de 138 € le m³.

Les hêtres de ces parcelles seront vendus plus tard, espérons une augmentation des prix sur le marché toujours très bas.

Le chêne se maintient à un bon niveau, le bois de chauffage est en baisse à 6,40 € le stère au lieu de 7,50 € ou 10 €. Une partie du bois destiné à faire des plaquettes pour les chaufferies a été broyé dernièrement, le restant devrait suivre.



Concernant l'affouage, 20 personnes se sont inscrites cette année, une diminution de 6 affouagistes. Tout le bois prévu a été distribué parcelles 18/20/25/45/53/56.

Les parcelles 1/3/18/19/20/37/42/50 ont été girobroyées par Pierre et le dégagement de ces plantations a été effectué par nos ouvriers communaux.

Nous avons obtenu des subventions pour la plantation des parcelles 16 et 60.

O.N.F. fera la plantation après billonnage de ces parcelles, en chêne et noyer noir.

Montant des travaux: 30 000 € environ.





En 2018 les douglas des parcelles 18/19/20/21 seront coupés pour un volume de 1800 m3.

La COFOR a organisé cette année un stage ayant pour thème « ELUS FORESTIERS/ CHASSEURS » qui s' est déroulé à Champagny.

« Élus forestiers chasseurs : un partenariat nécessaire à la bonne gestion des forêts communales »

Champagny, le 6 octobre 2017

La forêt est un milieu complexe qui peut être soumise à diverses perturbations. La faune sauvage, qui a toute sa place dans la gestion durable et multifonctionnelle, fait partie des causes possible de ces perturbations. Le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique est essentiel pour assurer la régénération des peuplements forestiers. Pour atteindre cet objectif, propriétaires, gestionnaires et chasseurs doivent être de véritables partenaires pour gérer les populations.

Les objectifs pédagogiques de cette journée sont :

- Comprendre la complexité des milieux forestiers, et particulièrement les interactions entre les espèces ;
- Mesurer comment la chasse peut être un outil pour gérer l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- Connaître le vocabulaire associé à la chasse pour comprendre et être compris des partenaires ;
- Disposer des connaissances de bases concernant le cadre réglementaire et les acteurs impliqués dans l'organisation de la chasse ;
- Identifier les particularités de ce cadre dans un département à ACCA obligatoire ;
- Maîtriser les modalités du partenariat entre l'ONF et les communes forestières sur le sujet de la chasse en lien avec la gestion sylvicole ;
- Connaître les différents niveaux d'interventions possibles des élus de communes forestières dans l'organisation de la chasse pour assurer les conditions d'une bonne gestion forestière.
- Rencontrer et échanger avec l'ONF, gestionnaire des forêts communales.

Noël BARBIER

INFOS DIVERSES 2017

VŒUX DU MAIRE



7 JANVIER: Vœux de Mr le Maire et de son conseil municipal.

CEREMONIE 11 NOVEMBRE



11 NOVEMBRE: Cérémonie devant le monument aux morts, suivi du verre de l'amitié.

ARBRE DE NOËL



Le père Noël a été très généreux avec les enfants

Un arbre de Noël a été organisé le vendredi 1er Décembre à 17h00, dans la salle communale. Julie PARIS une habitante du village, maman de 2 enfants, est à l'origine de cette manifestation en collaboration avec la municipalité et d'autres parents. Cet après-midi récréatif a rassemblé 52 enfants de 1 à 8 ans et de nombreux parents qui ont joué le jeu en réalisant de goûteuses pâtisseries. Quant à la municipalité, elle a apporté sa contribution en offrant les friandises et cadeaux aux enfants, et les bulles aux parents. En fin d'après-midi, le père Noël qui commençait sa ronde dans les chaumières, s'est arrêté un instant à Champagny, pour se réchauffer avant de distribuer des cadeaux aux enfants du village, car tous avaient été sages.



LOISIRS/DETENTE



Dimanche 26 Février: Potée auvergnate.



Dimanche 19 Mars : Repas de chasse de l' A.C.C.A.
de Champagny.



Dimanche 2 Juillet : Marche gourmande de l'association
« Le Vent du Nacey »



Dimanche 29 Octobre : Repas Franc-Comtois

PÔLE SCOLAIRE DAMMARTIN

Le directeur du pôle scolaire de Dammartin: Laurent CHAMPION

Les représentants des parents d'élèves:

Titulaires élus: Estelle ATHIAS , Jérémie CHEVAILLER ,
Alexandra GELEY , Stéphanie LUMBROSO , Julie PARIS ,
Laetitia TOILLON , Julien VAISSON , Marie ZENDER.

Suppléante élue: Delphine VINCENT

Le nombre d'enfants qui fréquente le pôle :

202 à la rentrée+ 5 nouveaux attendus d'ici la fin d'année 2017.

L'association des parents d'élèves a versé à la coopérative scolaire
5500€ en 2017. Cette année 2017/2018, l'APE se constitue d'une nouvelle
équipe. Les manifestations seront différentes et moins nombreuses. La
première qui a eu lieu est la vente de saucisses,

Mont d'Or et pommes de terre. D'autres idées verront le jour
au cours de l'année scolaire.

Une maitresse suppléante (dispositif plus de maitre que de classe)
Ainsi qu'un titulaire remplaçant ont rejoint l'équipe d'enseignants du
pôle.

La maitresse suppléante intervient dans les classes de cycle 2:

CP, CE1 et CE2

Le titulaire remplaçant rattaché au pôle apporte son aide dans les classes
lorsqu'il n'est pas en remplacement dans une autre école.

Une journée portes ouvertes a eu lieu le 10 juin afin de rencontrer les
parents d'élèves qui sont entrés en petite section en septembre.

Les enfants participent au cours de l'année scolaire à différentes activités, selon les classes:

Rencontres musicales, cycle piscine, projet autour du jardin, cross, intervenants autour de l'écologie (tri des déchets), visite de la caserne des pompiers et de la station d'épuration de Thervay, permis piétons...

Organisation de la semaine scolaire: Suite au changement de gouvernement et à l'obtention de plus de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire, il a été proposé lors du conseil d'école du 20 mars, de conserver l'école le mercredi matin et de passer les temps d'activité périscolaire (TAP) le vendredi après-midi (au lieu du jeudi après-midi) dans un premier temps afin de laisser le temps de prendre une décision pour la rentrée 2018, mais également de laisser paraître les textes de lois. Les représentants des parents d'élèves diffusèrent alors une enquête auprès des familles avant les vacances de la Toussaint.

Le dépouillement laissant apparaître une nette préférence pour l'organisation de la semaine de 4 jours(sur 36 semaines).

Toutefois l'éducation nationale imposant des délais très courts quant aux décisions à rendre, la communauté de communes jura nord souhaitant harmoniser les horaires de ses écoles s'est vu contrainte de revoir son organisation et d'annuler les mini comités de pilotage prévus à la suite des différents conseils d'école. Elle diffusa à son tour un questionnaire et organisa une réunion d'information pour les familles durant laquelle la tendance s'est vue confirmée. Lors du conseil d'école extraordinaire du pôle scolaire de Dammartin du 5 décembre, il a été voté à l'unanimité la semaine de 4 jours sur 36 semaines pour la rentrée 2018.

La directrice de l'ALSH : Nathalie PARISOT

Au niveau du périscolaire, le projet pédagogique 2017/2018 est axé sur 3 thèmes: environnement, enfants acteur-citoyen, plaisir de l'enfant de fréquenter l'accueil de loisirs.

ETAT CIVIL 2017

NAISSANCES



Jade BROYON	26/01/2017
Ezzéline DABONOT	09/03/2017
Romane LAMY	11/03/2017
Humaira FRANCOIS HAUGRIN	12/06/2017
Hyann ROZE	13/06/2017
Dario HAREL MIGNOTTE	20/06/2017
Tilio DUREY	15/07/2017
Mayla THEROUIN	07/09/2017
Maxence VIGNOT	15/12/2017
Sarah WOISSELIN MOREAUX	28/12/2017

MARIAGES



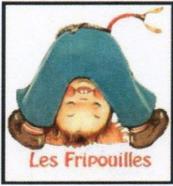
Boris GUERINON et Marion d'ANNA	2 septembre 2017
Max ALEXANDRE et Catherine CAMERLO	2 septembre 2017
Anthony DUTARTRE et Aline GUEUREY	28 octobre 2017

DECES



Henri CARDOT	22/02/2017
Maurice DELOGE	20/03/2017
Marie GERBET épouse TOUTAIN	20/04/2017
Yvette GINIOT épouse PONSOT	31/05/2017
Paulette TERRIER épouse AGRON	13/10/2017
Monique COURNAULT épouse ATHIAS	24/10/2017

LES FRIPOUILLES



En 2017, « Les Fripouilles » ont réunis Assistantes Maternelles, jeunes mamans et enfants non scolarisés, autour d'activités d'éveil ludiques ou récréatives.

Encadrés par Anne-Laure ROLLAND, ils ont, dans l'ancienne salle de classe située Rue de Varennes, fait de la peinture, du dessin, du collage, de la gymnastique, de la "patouille"...



en mars, carnaval



en mai, visite d'une ferme



Les parents se sont joints à eux lors d'un goûter galette en janvier et d'un pique-nique/pétanque en juin.

En mai, l'association a organisé son 1er vide-grenier. Les bénéfices de cette journée ont permis l'achat de tapis de jeux très appréciés des enfants.



A la rentrée, a eu lieu l'Assemblée Générale. Les membres du bureau restent inchangés : Anne-Laure ROLLAND, présidente, Sandrine DESNOYERS, secrétaire et Delphine BOUZON, trésorière. Un nouveau thème a été fixé pour cette année : la nature.

L'Association remercie vivement Anne-Laure de venir encadrer bénévolement les activités, la commune de Champagny de prêter son local communal et la commune de Dammartin de mettre à disposition des tables et chaises adaptés aux plus petits.

L'Association compte aujourd'hui 6 membres adultes et 11 enfants. Le planning est accroché chaque mois sur la porte de la salle.



*Jeunes parents et Assistantes Maternelles,
n'hésitez pas à venir nous rendre visite
pour découvrir notre univers....
Pour nous contacter ou pour plus d'infos :
Anne-Laure 06.43.70.66.05
Sandrine 06.61.92.29.52*

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Excusé : M Alexandre KOREIBA (pouvoir à Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter la décision du SIEA de Montmirey-le-Château de supprimer la compétence assainissement non collectif des statuts du syndicat.

DEFINITION CLE DE REPARTITION (FINANCIERE ET MOBILIERE) DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA CCNOJ, DU TRANSFERT :

- « POLE SCOLAIRE DAMMARTIN » : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer le bien immobilier «pôle scolaire» sur la commune de Dammartin Marpain, ainsi que la gestion du bâtiment du pôle scolaire de Dammartin et les emprunts en cours du bien immobilier à la communauté de communes Jura Nord à compter du 1^{er} janvier 2017.

- «POLE SCOLAIRE MONTMIREY-LA-VILLE» : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer le bien immobilier et la gestion à vocation scolaire sur la commune de Montmirey-la-Ville à la communauté de communes Jura Nord à compter du 1^{er} janvier 2017.

- BIENS MOBILIERS AU SIVU « NOUNOURSERIE » MOISSEY : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer, à titre de régularisation, d'après l'inventaire les biens mobiliers au SIVU « La Nounourserie » de Moissey à compter du 1^{er} janvier 2017.

- BIENS MOBILIERS DU FOYER LOGEMENT MOISSEY A LA COMMUNE DE MOISSEY : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer d'après l'inventaire les biens mobiliers du foyer logement de Moissey à la commune de Moissey à compter du 1^{er} janvier 2017.

- PASSIF CIRCULANT « ETAT DES RESTES » CCNOJ : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert basé sur l'état des restes actualisé courant 2017 aux 12 communes adhérentes de la communauté de communes Nord-Ouest Jura. Cette répartition par commune se fera en fonction du lieu de résidence des redevables à la date d'émission de titres.

- PASSIF « LIGNE DE TRESORERIE » AU CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTE DOLE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la présidente à consolider cette dette en emprunt et à répartir la dette restante sur les communes de Nord-Ouest Jura au prorata des habitants.

- **BIENS MOBILIERS DES POLES SCOLAIRES DAMMARTIN ET MONTMIREY-LA-VILLE** : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer d'après l'inventaire les biens mobiliers « pôle scolaire » sur les communes de Dammartin Marpain et Montmirey-la-Ville à la communauté de communes Jura Nord à compter du 1^{er} janvier 2017.

- « **VERGER CROQUEURS DE POMMES** » : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer ce verger à la CC Jura Nord à compter du 1^{er} janvier 2017.

- « **MOBILIER DU SENTIER DU TACOT SUR LES COMMUNES DE MONTMIREY-LA-VILLE – MOISSEY ET FRASNE LES MEULIERES** » : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer le mobilier (balisage et signalétique) de l'itinéraire intitulé le Sentier du Tacot se trouvant sur les communes de Montmirey-la-Ville, Moissey et Frasne-les-Meulières à compter du 1^{er} janvier 2017.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser la modification des statuts de la communauté d'agglomération du grand dole.

DEMARCHE PLUI

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, prendre acte de la fin de la phase de diagnostic du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et d'autoriser la mise à disposition de ce document au public.

PASSATION D'UN CONTRAT POUR LA VERIFICATION DES INSTALLATIONS DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter le devis proposé par société BUREAU VERITAS pour la vérification des installations de la mairie, l'église et l'ancienne cure. Et prend note que le coût de cette prestation est le suivant : 380 euros HT pour la première année (2017) et 260 euros HT pour les années suivantes.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 30.



CONSEIL MUNICIPAL N°2

03 Mars 2017

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Absent : M Alexandre KOREIBA

Excusé : Mme Delphine SOITTOUX (pouvoir à Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 143 818.45 €.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent d'investissement de 619.91 € et de fonctionnement de 41 483.18 €

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016 BUDGET FORET

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, du report anticipé de l'excédent de fonctionnement de 133 842.89 €.

TAUX DES 4 TAXES COMMUNALES

Monsieur le maire rappelle que la commune de Champagney a été intégrée à la communauté d'agglomération du Grand Dole le 1^{er} janvier 2017 et que le conseil n'a plus à voter de taux pour la cotisation foncière des entreprises car il existe une taxe professionnelle unique sur la communauté d'agglomération. Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le taux des taxes communales comme suit :



ADENOCARPE plante rare et protégée située dans
notre forêt

	Comparaison des taux d'imposition du bloc communal (commune + inter-commune)	Commune Champagney				
Libellé	Champ+ G.DOLE	Champ+ CCNOJ 2016			Taux 2016	Taux 2017
Taxe habitation	28.40 %	31.71 %	- 3.31 P.	- 11.65 %	21.00 %	16.00 %
Taxe sur foncier bâti	22.15 %	25.88 %	- 3.73 P.	- 16.80 %	14.50 %	20.00 %
Taxe sur foncier non bâti	41.12 %	45.84 %	- 4.72 P.	-11.47 %	24.80 %	37.00 %
C F E	22.58 %	28.65 %	- 6.07 P.	- 27.00 %	18.00 %	-

BUDGETS 2017

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		143 818	152 674	
Prévisions 2017	548 118	404 300	637 500	790 174
TOTAL	548 118	548 118	790 174	790 174

FORET 2017

Résultats reportés		133 843	7 813	
Prévisions 2017	184 000	50 157	74 700	82 513
TOTAL	184 000	184 000	82 513	82 513

ASSAINISSEMENT 2017

Résultats reportés		41 483		619
Prévisions 2016	85 629	44 146	66 248	65 629
TOTAL	85 629	85 629	66 248	66 248

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 30.

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Excusée : Mme Delphine SOITTOUX (pouvoir à Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE DES CORVEES

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal (le maire ne prend pas part au vote) avec les résultats de clôture suivants :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
LOTISST RUE DES CORVEES	-29 471.61	0	-29 471.61

COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES CORVEES DRESSE PAR MADAME PATRICIA FLEURY RECEVEUR

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats ci-dessus dans le budget primitif 2017.

BUDGETS 2017

BUDGET LOTISSEMENT RUE DES CORVEES 2017	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	29 472			
Prévisions 2017	105 800	135 272	53 641	105 800
TOTAL	135 272	135 272	53 641	105 800

DEMANDE DE CONCESSION DE POSE DE CABANE DE CHASSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur Gilbert PAVESI président de l'ACCA de Champagney, à construire une cabane de chasse dans la parcelle n° 31 de la forêt communale de CHAMPAGNEY.

TRAVAUX CIMETIERE

A la suite des travaux de goudronnage pour l'accessibilité de l'église et l'ancienne cure réalisé par un sous-traitant de l'entreprise FRANCIOLI qui n'a pas donné satisfaction. Monsieur le maire propose de retirer le marché de travaux concernant le cimetière à l'entreprise FRANCIOLI pour le proposer à l'entreprise MONTHOLIER, à l'exception de la réalisation des deux murettes en béton armé. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

PLUI : monsieur le maire informe le conseil municipal que le responsable du PLUI du Grand Dole viendra à la prochaine réunion du conseil municipal pour donner des informations complémentaires.

ECOLE ASSOCIATIVE : à la suite d'une demande pour la création d'une école associative, le conseil municipal ne souhaite pas cette création.

SIGNALISATION RD 112 : le maire présente le plan de signalisation de la rue Principale du cabinet BEVRD.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 00.

Horaires 2018 de la déchetterie de MONTMIREY

HIVER: 02 JANVIER AU 25 MARS 15 OCTOBRE AU 31 DECEMBRE.

MERCREDI 13H30/16H45 SAMEDI 9H30/11H45 13H30/16H45

ÉTÉ: 26 MARS AU 14 OCTOBRE.

MERCREDI 9H00/11H45 13H30/17H45

SAMEDI 9H00/11H45 13H30/17H45

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – SUBVENTION DU SIDEC – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention et de travaux d'effacement rue des Varennes.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal (le maire ne prend pas part au vote) avec les résultats de clôture suivants :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
PRINCIPAL	296 492.42	-152 673.97	143 818.45
ASSAINISSEMENT	41 483.18	619.91	42 103.09
FORET	141 655.38	-7 812.49	133 842.89

COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats ci-dessus dans les budgets primitifs 2017.

RAPPORT ACTIVITES DU GRAND DOLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité.

INDEMNITES DES ELUS

Considérant le décret n°2017-85 du 26/01/2017, portant modification du décret n° 82-1105 du 23/12/1982 relatif aux indices de la fonction publique. Considérant que les délibérations 2014-31 et 2016-03 fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints font référence à l'ancien indice brut terminal 1015. Le conseil décide à l'unanimité, de fixer l'indemnité du maire à 17 %, celles du 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} adjoints à 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESIGNATION DE MEMBRES AUX COMMISSIONS DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

A la suite à de l'intégration de la commune au sein de la communauté d'agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier 2017, il est possible de désigner des membres représentant la commune aux commissions de travail du Grand Dole. Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner à la 2^{ème} commission « affaires économiques » comme membre titulaire monsieur Pierre VERNE et comme suppléant monsieur Noël BARBIER et à la 5^{ème} commission « environnement, énergie, espaces naturels » comme membre titulaire monsieur Patrick EMERY.

DEROGATION SCOLAIRE

Vu une demande de dérogation scolaire pour inscrire un enfant à l'école à AUXONNE. Le conseil municipal décide de refuser d'accorder cette dérogation.

QUESTIONS DIVERSES

SIGNALISATION ROUTIERE RUE PRINCIPALE : le conseil a validé le projet du bureau d'étude avec une modification sur le grand pont du ruisseau

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 30.



La nature en colère !

Vent ou foudre ?

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Absente : Mme Maryvonne LANAUD

Excusé : M Patrick EMERY (pouvoir à Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Delphine SOITTOUX

FINANCEMENT CONTRIBUTION SIAER

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de financer la participation annuelle d'un montant de 3 798.87 € à l'aide de ressources non fiscales

GESTION DES ALLOCATIONS CHOMAGE D'UN AGENT LICENCIÉ

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la délibération n°9/17 de la communauté de communes Nord-Ouest Jura propose d'accepter le versement du solde des allocations chômage à la commune de Moisseuse qui en assurera la gestion à partir du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 1^{er} octobre 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette décision.

REPARTITION CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°10/17 de la communauté de communes Nord-Ouest Jura qui décide d'accepter la répartition des créances admises en non-valeur pour un montant de 58 906.00 euros et la répartition du solde de l'état des restes en fonction du lieu de résidence des redevables à la date d'émission des titres. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette décision.

ACHAT PARCELLE ZN 57

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter la parcelle cadastrée ZN 57 (La Neylotte) à l'association foncière de Champagny pour un montant de 110 €.

BORNAGE PARCELLE A 167

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de son intention d'échanger des terrains de la commune situés sur la commune de Cléry (21) avec des terrains M Noël VEURIOT situés au hameau de la Tuilerie et jouxtant des propriétés communales. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser monsieur le maire à faire les démarches nécessaires auprès d'un géomètre pour délimiter la partie de la parcelle A167 qui sera concernée et précise que les frais de géomètre seront partagés entre les deux parties pour moitié.

CONSTRUCTION D'UN CIRCUIT RUSTIQUE D'ACTIVITES PHYSIQUES AMENAGE

Le conseil municipal souhaite la construction d'un circuit rustique d'activités physiques aménagé (CRAPA) en forêt. Ce projet comprend aussi l'aménagement d'une aire de jeux destinée aux enfants. Ils seront situés en forêt communale au lieu-dit « Charmes Secs », un plan de financement prévisionnel a été établi. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement.

AMENAGEMENT DE SECURITE RUE PRINCIPALE

Le conseil municipal constate de la vitesse élevée les véhicules qui traversent la commune en empruntant la rue Principale et la sécurité des habitants n'est pas assurée. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aménager la rue Principale (RD 112) par une signalisation horizontale et verticale et sollicite auprès du département, une subvention de 30 % au titre des amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES

PANNEAU POUR ROUTE DE NILIEU : le maire propose de mettre un panneau de signalisation "70" pour limiter la vitesse sur la route de Nilieu suite à l'élargissement de celle-ci.

ZONE DES CORVEES : suite à la vente des 5 terrains aménagés le conseil municipal réfléchit à l'aménagement futur de cette zone.

VIDANGE LAGUNAGE : la société BIODEPE a commencé les travaux de curage de celle-ci.

ELECTIONS SENATORIALES : le conseil municipal se réunira le vendredi 30 juin 2017 à 20h pour désigner des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22 h 00.

NUMEROS UTILES



15 Urgences médicales (ou Samu)	17 Police ou Gendarmerie	18 Pompiers	114 Personnes sourdes ou malentendantes	115 Urgences sociales (ou Samu social)
112 Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder au Samu, à la Police et aux Pompiers)				
116 000 Enfants disparus	119 Enfance maltraitée	191 Sauvetage dans les airs	196 Sauvetage en mer	197 Alerte attentat, alerte enlèvement

GENDARMERIE : 117 03 84 70 20 35

SYNDICAT DES EAUX : 03 84 70 34 38

FEMMES BATTUES : 3919

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : 3939

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Excusé : M Martial PIOT (pouvoir à Pierre VERNE)

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Les conseillers municipaux ont élu à l'unanimité monsieur Pierre VERNE délégué et les 3 suppléants Noël BARBIER, Alexandre KOREIBA, Martial PIOT.

VALIDATION DU MARCHE DES TRAVAUX DE LA RUE DES VARENNES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir la première proposition de l'entreprise SJE – Agence COLAS NORD-EST 301 route de Chilly

- BP 9 - 39570 MESSIA SUR SORNE pour les travaux de la rue des Varennes. Le montant du devis s'élève à 51 000.10 € HT.

VENTE DE TERRAIN RUE DES CORVEES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide vendre une parcelle vers la rue des Corvée à Pierre MARTIN pour un montant de 5 000 €, plus frais de notaire et de bornage.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste en CDD de 24 heures par semaine pendant cinq semaines.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 20.



Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Excusés : MM Patrick EMERY (pouvoir à Claude JOSSERAND), Maryvonne LANAUD (pouvoir à Noël BARBIER), Delphine SOITTOUX (pouvoir à Pierre VERNE),

Secrétaire de séance : M Olivier PARIS

DESTINATION DES COUPES 2018

Sur proposition de l'O.N.F, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présentation de l'assiette des coupes 2018 et la dévolution et la destination des produits des coupes des parcelles 5 – 57j – 62 – 63 – 18 – 19 – 20 – 21r1 - 29af – 13j – 14j – 21j – 36r tel que présenté par l'ONF.

TARIF DES AFFOUAGES 2017/2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le tarif pour tout le bois d'affouage sera de 4 € le stère et qu'un acompte de 30 € devra être remis par chaque affouagiste au moment de la délivrance de son lot.

CONVENTION DE DEPOT DE RUCHES PAR LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention à titre gratuit pour l'implantation de ruches sur un terrain communal.

RAPPORT ANNUEL DU SIE 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux SIE.

RAPPORT ACTIVITES DU SYDOM DU JURA

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2016 du SYDOM du Jura.

MISE AUX NORMES DU CLOCHER DE CHAMPAGNEY

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter de faire des travaux de mise aux normes du clocher de l'église.

DEVIS DE RESTAURATION D'ARCHIVES DE L'ETAT-CIVIL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis proposés par l'entreprise SEDI pour la restauration de trois registres d'Etat-Civil, montant total 2 684.22 € TTC

DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante : Dépenses d'investissement article 2041582-17 : +35 292 € et article 238-17 : - 35 292 €.

QUESTIONS DIVERSES

NOEL DES ENFANTS : la commune participera au Noël des enfants de Champagny qui aura lieu le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 16h30 à la salle de la mairie.

COLIS DES ANCIENS : le conseil municipal prépare les colis des personnes âgées.

CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE : depuis cette année le SDIS n'effectue plus de contrôle débit et pression des poteaux et bouches d'incendie, cette compétence revient à la commune.

VENTE ET ECHANGE DU TERRAIN SUR CLERY : à suivre.

IMPOTS 2017 : le maire informe le conseil que les impôts 2017 ont eu la baisse prévue.

AVENIR DE LA RUE DES CORVEES : il n'est pas possible de faire un village bleu pour personnes âgées sur la commune.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT : celle-ci sera conservée jusqu'au 31 décembre 2019

LIMITATION DE VITESSE : une limitation de vitesse sera instaurée route de Nilieu à 70 km/h et à la Tuilerie à 30 km/h.

SECURISATION RD 112 : le maire informe le conseil que ce dossier est à suivre et que certains points sont à améliorer.

PARCOURS DE SANTE : le maire informe le conseil que la région Bourgogne Franche-Comté refuse d'allouer une subvention à la commune pour ce dossier.

CLASSE DECOUVERTE : le conseil municipal accepte de verser une subvention au pôle scolaire de Dammartin pour une classe verte d'un montant de 60 € par enfant (dont 30 € provenant de la dissolution du comité des fêtes).

ARRET DE LA DOUBLE SONNERIE DE L'EGLISE LA NUIT : cette affaire est à suivre.

PARC EOLIEN : une nouvelle société organisera une réunion en novembre 2017 .

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 10.



Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Delphine SOITTOUX, Pierre VERNE.

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 OCTOBRE 2017

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 20 octobre 2017.

VALIDATION DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE PLANTATION EN FORET

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'Office National des Forêts (ONF de Dole) pour les travaux de plantation en forêt. Le montant du devis s'élève à 22 526.75 € HT.

ANNULATION VENTE TERRAIN A BATIR

Un compromis de vente a été signé le 06 juin 2017, les acquéreurs décident de renoncer à ce terrain. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 1 250 € le montant de l'indemnité pénale de renonciation.

DESIGNATION MEMBRES DE LA CLECT

A la suite de l'intégration de la commune au sein de la CA du Grand Dole au 1^{er} janvier 2017, le conseil municipal doit désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner à cette commission comme membre titulaire monsieur Pierre VERNE et comme suppléant monsieur Martial PIOT.

DENOMINATION DE RUES

Des difficultés sont rencontrées par les personnes du hameau de Nilieu habitants de CHAMPAGNEY 39290 dont l'adresse postale est en Côte d'Or pour leurs démarches administratives. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer ces rues sur la commune de Champagny : rue du Duché de : à compter de la parcelle cadastrée ZN 13 jusqu'à la limite communale en direction de Dijon et rue du Comté de : à compter de la parcelle cadastrée ZN 14 jusqu'à la limite communale en direction de Besançon.

DECISION MODIFICATIVE N° 03 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification budgétaire suivante : dépenses de fonctionnement : article 023 : - 7 460 € et article 6811 : + 7 460 € et en recettes d'investissement : article 2802 : + 5 710 €, article 28041582 : + 1 750 € et article 021 : - 7 460 €.

DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification budgétaire suivante : dépenses d'investissement : article 020 : - 1 500 €, article 1641 : - 500 € et article 2315 : + 2 000 €.

COUT SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des heures passées par les employés municipaux pour les travaux administratifs et techniques à 3 000 €.

DECISION MODIFICATIVE N° 04 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification budgétaire suivante : dépenses de fonctionnement : article 615231 : +2 000 € et article 022 : - 2 000 €.

DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la CA du Grand Dole pour instaurer le droit de préemption sur la commune et précise que toutes les parcelles situées dans les zones U (Ua, Uas, Ub, Ubs) seront incluses dans le périmètre de ce droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES

PREVISION DES TRAVAUX : le maire présente la liste des travaux envisagés pour 2018 :

- Forêt : 150 ml de sommières face à la PF 35, plantation PF 39 et achat forêt.
- Commune voirie : finir la rue des Varennes et voir pour l'élargissement rue de Nilieu et chemin de Mutigney.
- Commune bâtiments : refaire la toiture de l'église et crépi du mur nord et la toiture l'ancienne cure avec suppression des 4 cheminées et peut être enduire le mur côté ancienne cure.
- Commune ouvrages : reconstruire la passerelle sur le Nacey, refaire le socle de la Vierge, au cimetière prévoir pour refaire l'écoulement, enterrer les bacs à verres et papiers et restaurer le pavage de la grande fontaine

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE REUNIONS : le règlement de la salle de réunions sera voté au prochain conseil municipal.

RECEPTION DU MARCHE RUE DES VARENNES : le maire fait part au conseil d'un problème lors de la réception du marché de voirie concernant la rue des Varennes. Le conseil municipal sera tenu informé de l'avancement de ce dossier.

PREVISION D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE FORET

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h.



Cette année, 34 colis ont été distribués à nos aînés âgés de 70 ans et plus.



SYDOM/SICTOM

Ramassage des bacs poubelles et jours fériés.

Le lundi 1er janvier, nouvel an, le lundi 2 avril, lundi de Pâques, le mardi 1er mai, fête du travail, Le jeudi 10 mai, Ascension, le mercredi 15 août, Assomption, le jeudi 1er novembre, Toussaint, le mardi 25 décembre, Noël, sont des jours fériés :

LA COLLECTE SERA DECALEE D'UNE JOURNEE.

Le mardi 8 mai, Armistice de 1945, bien que férié, la collecte des bacs ordures ménagères (bacs couvercles gris et vert) et emballages ménagers (bacs couvercles jaune et bleu) sera effectuée normalement, donc pas de décalage.

Le lundi 21 mai, lundi de Pentecôte est travaillé par tous les agents du SICTOM.

LA COLLECTE SERA REALISEE NORMALEMENT.

Le mardi 8 mai, Armistice de 1945, sera travaillé par les agents de collecte, la collecte est décalée seulement à partir du jeudi 10 mai qui est férié et non travaillé.

Vous remerciant de votre participation,

Avec nos salutations,

Patrick SAUTREY

Président du SICTOM de Dole.



LA CRECHE DE NOËL

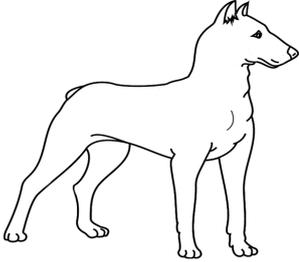


La crèche de Noël faite dans l' église de Champagney par Maryvonne, Noël, Martial et Olivier.



NUISANCES

ARRETE MUNICIPAL 2003-06



Article 4

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 3

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et électriques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 20 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h



ARRETE PREFECTORAL 2017 04 012 001

VISIBLE SUR LE SITE DE LA PREFECTURE

**DEPOT D'ORDURES
INTERDIT
SOUS PEINE
DE POURSUITES**

SDIS de THERVAY

Bilan d'activité de l'année 2017 du centre de secours de THERVAY

Le centre de secours de Thervay sous le commandement du Lieutenant Martial VANNIER compte un effectif global de 25 sapeurs-pompiers volontaires dont 3 affectés au service de santé (1 médecin et 2 infirmiers) avec une moyenne d'âge de 40 ans, l'effectif disponible est plutôt faible **en journée** (de 7h00 à 18h00) en moyenne 2.5 pompiers, il est cependant confortable la nuit en moyenne 8.5 pompiers de disponible.

Durant l'année 2017, les pompiers de Thervay ont effectué un total annuel de 200 interventions soit en moyenne 4 interventions par semaine. Pour mémoire 154 interventions ont été réalisées en 2016. L'année 2017 a subi une hausse de 46 interventions soit environ 25% d'augmentation.

Cela représente :

20 feux allant du feu d'habitation au feu de cheminée soit 10.00 % de nos interventions 28 opérations diverses soit 14.00 % de nos interventions

152 AVP et secours à victimes soit 76.00 % de nos interventions.

		feux	OD	AVP et assistances à personnes	Total par commune
SECTEUR INTERVENTION CS THERVAY	BRANS	1	0	6	7
	CHAMPAGNEY	2	5	6	13
	DAMMARTIN-MARPAIN	1	2	8	11
	FRA SNE LES MEULIERES	1	1	4	6
	MOISSEY	1	4	24	29
	MONTMIREY-LA-VILLE	1	1	3	5
	MONTMIREY-LE-CHATEAU	2	0	8	10
	MUTIGNEY	0	3	2	5
	OFFLANGES	1	0	5	6
	OUGNEY	0	1	11	12
	PAGNEY	0	5	20	25
	POINTRE	0	0	4	4
	SALIGNEY	2	0	8	10
	SERRE LES MOULIERES	1	1	5	7
	TAXENNE	1	0	6	7
	THERVAY	0	2	14	16
VITREUX	1	2	7	10	
HORS SECTEUR		5	1	11	17
Total par rubrique		20	28	152	200

Sur le plan administratif en 2017,

3 recrutements de sapeurs-pompiers volontaires issus des JSP de la section Jura Nord.

A noter le départ à la retraite de notre médecin commandant Nadine GIRARD effectif au 31/12/2017 pour lequel nous recherchons un remplacement.

Remise de médailles et Promotion de grade en 2017

Promotion de grade :

- L'adjudant-Chef devient le Lieutenant Martial VANNIER
- L'adjudant-chef devient le Lieutenant Sébastien BENEY
- Le caporal-chef devient le Sergent André TOUYARD
- Le sapeur de 1^{ère} classe devient le Caporal Hervé ROBARDET

Remise de médailles :

- Médaille d'honneur échelon or
 - o *Sergent André TOUYARD*
- Médaille d'honneur échelon argent
 - o *Médecin commandant Nadine GIRARD*
 - o *Caporal-chef Raphaël NEUSER*
- Médaille d'honneur échelon bronze
 - o *Sergent-chef Anthony DESMOUSSEAUX*
 - o *Sergent Matthieu BOULANGER*

L'ensemble des sapeurs-pompiers actifs, retraités et les jeunes sapeurs-pompiers vous remercie de votre accueil lors de notre passage pour la vente de notre calendrier et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Lieutenant Martial VANNIER

Chef du Centre de secours de Thervay



VISITE DE LA CASERNE PAR LES ENFANTS DU PÔLE SCOLAIRE

SOUVENIRS

Joseph BELTRAMELLI, né à Arbois en 1924 et qui débuta en 1938, aux établissements Rebourg à Arbois comme bûcheron, charbonnier. Six ans plus tard, il entra aux établissements Gruet-Dubuc à Champagny jusqu'en 1952 où il entra à la scierie Lorin à Auxonne où il restera 34 ans: une preuve de fidélité, pour cet homme de la forêt, par excellence, qui possède l'amour de tout ce qui pousse et de ce qui y vit.

Joseph BELTRAMELLI a vécu toutes les évolutions de la profession, depuis le scieur de long sur coupe, le charbon de bois à la meule et au four, commençant avec la hache et le passe partout, et se déplaçant à bicyclette et en moto. Puis le progrès est arrivé avec les tronçonneuses à chaîne et les déplacements en voiture. Cette vie en forêt a sans doute contribué à faire de ce bûcheron un homme plein de bon sens et de sagesse, calme et posé. Ainsi les concitoyens de Champagny ne s'y sont pas trompés en le réélisant pour un second mandat de Conseiller municipal en 1982.

Mr LORIN



1958

Joseph BELTRAMELLI
dans la forêt de
Sampans